

## Fiche de données de sécurité

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

ECO-UV, EUV5-5RE

ECO-UV, EUV5P-7RE

UFI: A3TE-KW5G-XDKY-EY9U

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Impression jet d'encre

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Roland DG Corporation  
1-1-2 Shinmiyakoda, Hamana-ku, Hamamatsu-shi, Shizuoka-ken, 431-2103  
TEL: + 81-53-484-1224 FAX: + 81-53-484-1226

Fournisseur: ROLAND DG EMEA NV  
BELL-TELEPHONELAAN 2G  
B-2440 GEEL  
BELGIUM  
TEL: +32 14575911

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR	
French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network	+ 33 3 83 85 21 92
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers	+33 (0) 2 41 48 21 21
Centre Antipoison (Bordeaux)	+33 (0) 5 56 96 40 80
Centre Antipoison de Lille	+33 (0) 5 56 96 40 80
Centre Antipoison de Lyon	+33 (0) 4 72 11 69 11
Centre Antipoison de Marseille	+33 (0) 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy	+33 (0) 3 83 22 50 50
Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris	+33 (0) 1 40 05 48 48
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes	+33 (0) 2 99 59 22 22
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Strasbourg	+33 (0) 3 88 37 37 37
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Toulouse	+33 (0) 5 61 77 74 47

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux selon les critères CLP.

Toxicité orale aiguë-----	Catégorie 4
Toxicité cutanée aiguë-----	Catégorie 4
Irritant pour la peau-----	Catégorie 2
Lésions oculaires graves-----	Catégorie 1
Sensibilisant cutané-----	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction-----	Catégorie 2
Toxicité à court terme (aiguë) pour le milieu aquatique-----	Catégorie 1
Toxicité à court terme (aiguë) pour le milieu aquatique-----	Catégorie 1

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme(s) de danger



**Mention(s) d'avertissement:** Danger

#### Mention de danger:

- Nocif en cas d'ingestion.
- Nocif par contact cutané.
- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque des lésions oculaires graves.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence — Prévention:

- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Conseils de prudence — Intervention:

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Yeux:	Provoque des lésions oculaires graves qui peuvent durer plusieurs jours.
Peau:	Le contact avec la peau peut provoquer des irritations, des gonflements ou des rougeurs, une sensibilisation allergique.
Inhalation:	L'exposition aux vapeurs peut être nocive pour l'enfant à naître avec un risque d'altération de la fertilité et d'irritation du nez, de la gorge / des voies respiratoires.
Ingestion:	Peut causer des lésions à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Dangers chroniques pour la santé:	Un contact répété avec la peau peut provoquer une irritation persistante ou une dermatite.
Cancérogénicité:	Aucun des ingrédients de ce produit n'est répertorié par le CIRC en tant que cancérogène. (1,2A et 2B)
D'autres:	Aucune information

### 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique: mélange

Composition	N°CAS	N°CE	N°enregistrement CE	% (w/w)	Classification (CE) No 1272/2008
Benzyl acrylate	2495-35-4	219-673-9	01-2120772339-44	30-40	Skin Irrit. 2: H315 Skin Sens. 1B: H317 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410
Hexamethylene Diacrylate	13048-33-4	235-921-9	01-2119484737-22	20-30	Skin Irrit. 2: H315 Eye Irrit. 2: H319 Skin Sens. 1: H317
2-Propenoic acid, 2-phenoxyethyl ester	48145-04-6	256-360-6	Non disponible pour le moment	5-10	Skin Sens. 1A: H317 Repr. 2: H361 Aquatic Chronic 2: H411
2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester	7328-17-8	230-811-7	Non disponible pour le moment	<10	Acute Tox. 4: H302 Acute Tox. 3: H311 Skin Irrit. 2: H315 Eye Irrit. 2: H319 Skin Sens. 1A: H317 Aquatic Chronic 2: H411
2-Propenamide, N,N-dimethyl-	2680-03-7	220-237-5	Non disponible pour le moment	<10	Acute Tox. 3: H301 Acute Tox. 3: H311 Eye Damage 1: H318
Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)	5117-12-4	CBI	Non disponible pour le moment	<5	Acute Tox. 4: H302 STOT RE 2: H373 Eye Dam. 1: H318 Skin Sens. 1: H317
Phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide	162881-26-7	CBI	Non disponible pour le moment	1-5	Aquatic Chronic 4: H413
Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)	84434-11-7	282-810-6	Non disponible pour le moment	1-5	Skin Sens. 1B: H317 Aquatic Chronic 2: H411

phosphinate					
n-Butyl alcohol	71-36-3	200-751-6	Non disponible pour le moment	1-5	Flam. Liq. 3: H226 Acute Tox. 4: H302 STOT SE 3: H335 STOT SE 3: H336 Skin Irrit. 2: H315 Eye Dam. 1: H318

† CBI: Informations commerciales confidentielles

‡ Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette section, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Yeux:** En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant le rinçage. Consulter un ophtalmologiste immédiatement.
- Peau:** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de gonflements ou d'irritations cutanées, consulter un médecin.
- Inhalation:** En cas d'inhalation, veiller à un apport d'air frais. En cas d'arrêt respiratoire ou de respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle ou donner de l'oxygène. Consulter aussitôt un médecin.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux:** Provoque des lésions oculaires graves qui peuvent durer plusieurs jours.
- Peau:** Le contact avec la peau peut provoquer des irritations, des gonflements ou des rougeurs, une sensibilisation allergique.
- Inhalation:** L'exposition aux vapeurs peut être nocive pour l'enfant à naître avec un risque d'altération de la fertilité et d'irritation du nez, de la gorge / des voies respiratoires.
- Ingestion:** Peut causer des lésions à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés: Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Sable sec, Eau
- Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, gaz/vapeurs

toxiques. Point d'éclair: > 94 °C

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection spéciaux contre les produits chimiques et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA). Abordez le feu par le côté opposé à la fumée pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Décontaminez ou jetez tout vêtement pouvant contenir des résidus de produits chimiques. L'application directe d'eau peut être dangereuse car le feu peut s'étendre à l'environnement.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel, bien aérer la zone, utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle approprié.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la dispersion. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides, et traiter le matériel recueilli conformément aux réglementations locales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Reportez-vous aux sections "Section 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle" et "Section 13 - Considérations relatives à l'élimination", selon le cas.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utilisez une ventilation adéquate et évitez tout incendie sur le lieu de travail. Portez des vêtements de protection qui ont une conductivité électrique en cas de travail. Tenir hors de portée des enfants et ne pas boire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les contenants bien fermés. Ne stockez pas le produit dans des températures élevées ou de congélation. Gardez le produit hors de la lumière directe du soleil. Ne stockez pas le produit avec des métaux, des amines, des initiateurs de radicaux libres, des agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Impression jet d'encre

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

limite d'exposition professionnelle:

Dose Dérivée Sans Effet (DNEL)

- Hexamethylene Diacrylate:
  - [Exposition à long terme] 24.5 mg/m<sup>3</sup>
  - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- 2-Propenoic acid, 2-phenoxyethyl ester:
  - [Exposition à long terme] 12 mg/m<sup>3</sup>
  - [Exposition à court terme] □
- 2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester:
  - [Exposition à long terme] 2.6 mg/m<sup>3</sup>
  - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- 2-Propenamide, N,N-dimethyl-:
  - [Exposition à long terme] 0.207 mg/m<sup>3</sup>
  - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl):
  - [Exposition à long terme] 132.24 mg/m<sup>3</sup>
  - [Exposition à court terme] 132.24 mg/m<sup>3</sup>
- Phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide:
  - [Exposition à long terme] 21 mg/m<sup>3</sup>
  - [Exposition à court terme] □
- Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate:
  - [Exposition à long terme] 4.93 mg/m<sup>3</sup>
  - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.
- n-Butyl alcohol:
  - [Exposition à long terme] low hazard (no threshold derived)
  - [Exposition à court terme] Aucun danger identifié.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation générale et/ou locale par aspiration.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection respiratoire:

Non requis lorsqu'une ventilation suffisante est fournie. En cas de ventilation insuffisante et de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation ou d'autres symptômes, utilisez un respirateur approuvé NIOSH / MSHA ou norme européenne EN 149 (avec couche de charbon actif pour les vapeurs organiques).

##### Protection des mains:

L'employé doit porter des gants de protection imperméables appropriés pour éviter tout contact

avec l'encre. Les gants de protection contre les produits chimique recommandés sont ceux en Ethylene-alcool vinylique homologués EN420/374, et les gants "laminated". Les gants "laminés" sont fabriqués en découpant puis en thermoscellant des formes de différentes tailles de mains à partir de feuilles stratifiées d'EVOH scellées entre des couches de polyéthylène.

**Protection des yeux:**

Non requis dans des conditions d'utilisation appropriées comme la mise en encre de l'imprimante. Cependant, en cas de contact direct avec l'encre, portez des lunettes de sécurité approuvées EN166 ou des lunettes anti-éclaboussures.

**Protection de la peau:**

Non requis dans des conditions d'utilisation appropriées, telles que la mise en encre de l'imprimante. Toutefois, en cas de contact direct avec l'encre, portez des vêtements de protection.

**Contrôle de l'exposition environnementale:**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Odeur:</b> -----	Forte odeur d'ester
<b>Seuil olfactif:</b> -----	Non défini
<b>pH:</b> -----	Non applicable
<b>Point de fusion/point de congélation:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair:</b> -----	> 94 °C
<b>Taux d'évaporation:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b> -----	Non applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:</b> ---	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative:</b> -----	1.0-1.1
<b>Solubilité(s):</b> -----	Solubilité dans l'eau: Légèrement soluble
<b>Coefficient de partage, n-octanol/eau:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives:</b> -----	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés comburantes:</b> -----	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations----- Aucune donnée disponible

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité:

Les températures élevées et les rayons UV peuvent provoquer une polymérisation rapide.

### 10.2. Stabilité chimique:

Stable à température normale.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Pas attendu.

### 10.4. Conditions à éviter:

Températures / chaleur élevées, lumière UV, lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

### 10.5. Matières incompatibles:

Eviter le contact avec les acides, les amines, les initiateurs de radicaux libres, les agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

Monooxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, gaz/vapeurs toxiques.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester

LD50 (oral) : ca.1106mg/kgbw., LD50 (dermal): Aucune donnée disponible,  
LD50 (Inhal.): Aucune donnée disponible

2-Propenamamide, N,N-dimethyl-

LD50 (oral) : >215-<464mg/kgbw, LD50 (dermal): Aucune donnée disponible,  
LD50 (Inhal.): Aucune donnée disponible

Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)

LD50 (oral) : 588mg/kgbw, LD50 (dermal): >2000mg/kgbw, LD50 (Inhal.): Aucune donnée disponible

n-Butyl alcohol

LD50 (oral) : Aucune donnée disponible, LD50 (dermal): Aucune donnée disponible,  
LD50 (Inhal.): Aucune donnée disponible

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

- 2-Propenamamide, N,N-dimethyl-
- Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)
- n-Butyl alcohol

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Hexamethylene Diacrylate
- 2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée.

- Benzyl acrylate
- Hexamethylene Diacrylate
- 2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester
- n-Butyl alcohol

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Benzyl acrylate
- Hexamethylene Diacrylate
- 2-Propenoic acid, 2-phenoxyethyl ester
- 2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester
- Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)
- Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Aucune donnée disponible.

**Toxicité pour la reproduction:**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

- 2-Propenoic acid, 2-phenoxyethyl ester

**Cancérogénicité:**

Aucun des composants de cette encre n'est répertorié par le CIRC en tant que substance cancérogène. (1, 2A et 2B)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- n-Butyl alcohol

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Morpholine, 4-(1-oxo-2-propenyl)

**Danger par aspiration:**

Aucune donnée disponible.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Benzyl acrylate

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Benzyl acrylate

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2-Propenoic acid, 2-phenoxyethyl ester
- 2-Propenoic acid, 2-(2-ethoxyethoxy)ethyl ester
- Ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Phenyl bis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-phosphine oxide

#### 12.2. Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

N'a pas effectué d'évaluation PBT et vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

#### 12.7. Other adverse effects:

Aucune donnée disponible

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Éliminer en tant que déchet dangereux. Les emballages contenant des résidus de produit doivent être éliminés dans les mêmes conditions que le produit lui-même.

Le code de déchet recommandé: 08 03 12\* (déchets d'encre contenant des substances dangereuses)

Emballage non nettoyé: 15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance.

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

---

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : 3082

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/ADG/DOT, IMDG, ou IATA : Transport et stockage du produit conformément aux précautions générales et aux instructions mentionnées dans cette fiche.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Non réglementé

### 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations (CE) n° 1907/2006 :	Non réglementé
SVHC (CE) n° 1907/2006 :	Non réglementé
(CE) n° 1005/2009:	Non réglementé
(CE) n° 850/2004:	Non réglementé
(CE) n° 649/2012:	Non réglementé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour les substances de ce mélange.

### 16. Autres informations

Une liste des mentions de danger:

(Référence pour la section 3. "Composition/informations sur les composants")

- H226: Liquide et vapeurs inflammables.
- H301: Toxique en cas d'ingestion.
- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H311: Toxique par contact cutané.
- H315: Provoque une irritation cutanée.

- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318: Provoque des lésions oculaires graves.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont considérées comme correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement conçues à titre de conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une destruction sûrs et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte. Il est sujet à révision à mesure que des connaissances et une expérience supplémentaires sont acquises. Roland DG ne garantit pas l'exhaustivité ni l'exactitude des informations contenues dans ce